

## CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 22 JUIN 2015 COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

MAIRIE DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2015

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 15 juin 2015 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, le **22 juin 2015 à 18h15** sous la présidence de **Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire de la Ville de Gray.

Etaient présents : CH. LAURENÇOT, Maire et M. BRETON, A-L FLETY, F. THOMAS, D. BARI, M.F MIALLET, J. DEBELLEMANIERE Adjointes Municipaux, M. ALLIOT, V. JOLY, A. PAUFERT, P. LAMARCHE, C. TONDU, A. NOLY, M-Th BETTIOL M. KESSAB, I. FOUILLOT, F. BERGELIN YONNET, Ch. VERHILLE, C. CHAUVELOT-DUBAN, M. PAQUIS, Ch. DEVAUX, H. NAJI, J-Cl. GULOT Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : B. ANTOINE (pouvoir AL. FLETY), T. TEK (pouvoir V. JOLY), M-Ch. PERROTIN (pouvoir J. DEBELLEMANIERE), Conseillers Municipaux.

Etaient absents : M. ROUSSELET, D. JACQUIN et S. CHEVALLIER

Secrétaire de séance : A. NOLY

◇◇◇◇◇

CM/2015/06/01

### EXCUSES ET POUVOIRS

*Monsieur le Maire* présente les excuses de *Mesdames Bénédicte ANTOINE, Marie-Charles PERROTIN et Tanin TEK, Conseillers Municipaux.*

et donne lecture des pouvoirs établis par :

- *Madame Bénédicte ANTOINE*  
en faveur de *Madame Anne-Laure FLETY*
- *Madame Marie-Charles PERROTIN*  
en faveur de *Madame Jocelyne DEBELLEMANIERE*
- *Monsieur Tanin TEK*  
en faveur de *Madame Virginie JOLY*

CM/2015/06/02

### SECRETAIRE DE SEANCE ET COMPTE RENDU

Sur proposition de *Monsieur le Maire*

- *Madame Annick NOLY*

*à l'unanimité*, est désigné secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire* demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 18 mai 2015.

Madame Noly informe l'assemblée qu'elle n'a pas pu relire le compte rendu car l'Opposition l'a rendu après la date.

Monsieur Naji répond qu'effectivement, il a été rendu après le délai. Il note aussi que le compte rendu est souvent rempli de fautes d'orthographe et de syntaxe.

Monsieur le Maire clôt le débat et indique que le CR sera relu en premier par Madame Noly puis donné à l'Opposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*  
 ■ *adopte le compte rendu de la séance*

Questions diverses : La Poste (Denis Bari), les services du Conseil Départemental et infos sur les écoles (Anne-Laure Fléty).

CM/2015/06/03

**AFFAIRES FINANCIERES**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire *rappelle que le calendrier budgétaire suivant* :

- ✓ en décembre, un **débat d'orientation budgétaire** a lieu au sein du conseil municipal, afin de définir les projets de l'année suivante. Ce débat ne porte que sur les réalisations envisagées, et en aucun cas sur des inscriptions de crédits,
- ✓ le 9 février 2015, vote du **budget primitif**, qui permet ainsi d'engager des opérations dès le début de l'année, source, très souvent, d'économies lors de la passation des marchés,
- ✓ avant le 30 mars, fixation des taux d'imposition. Cette décision ne peut pas être prise avant cette date, les bases des différentes taxes n'étant communiquées que courant février,
- ✓ le 18 mai, vote du **compte administratif** de l'exercice précédent,
- ✓ le 22 juin, vote du **budget supplémentaire**, qui prend en compte les résultats de l'année N-1.

Ces précisions étant apportées, il rappelle que le compte administratif de l'exercice 2014 a fait apparaître les résultats suivants :

-- section de fonctionnement – excédent de	1 695 745.52 €
-- section d'investissement – déficit de	916 958.56 €
<b>soit un résultat de clôture global de</b>	<b>778 786.96 €</b>

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2015 se présente comme suit :

■ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- <b>Recettes :</b>	
- excédent 2014 reporté :	778 786.96 €
- réajustement des prévisions :	124 800.00 €
	-----
<b>TOTAL :</b>	<b>903 586.96 €</b>
- <b>Dépenses :</b>	

- virement à section d'investissement:	388 489,00 €
- réajustement des prévisions :	515 097.96 €
	-----
<b>TOTAL :</b>	<b>903 586.96 €</b>

■ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- <b>Recettes :</b>	
- affectation du résultat 2014 :	916 958.56 €
- virement de fonctionnement :	388 489,00 €
- réajustement des prévisions :	94 209.00 €
	-----
<b>TOTAL :</b>	<b>1 399 656.56 €</b>

- <b>Dépenses INVESTISSEMENTS :</b>	
- déficit :	916 958.56 €
- dépenses nouvelles :	482 698.00 €
	-----
<b>TOTAL :</b>	<b>1 399 656.56 €</b>

Ce projet de budget supplémentaire de l'exercice 2015 a été examiné par la Commission Municipale des finances au cours de sa réunion du 10 juin dernier.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont un réajustement des prévisions du budget primitif. En matière de dépenses d'investissement, les crédits proposés concernent essentiellement des ajustements relatifs à des opérations en cours ou décidé lors des dernières séances du conseil municipal.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'affectation du résultat de l'exercice 2014, du virement de la section de fonctionnement et des recettes liées aux différents travaux.

**Section de fonctionnement**

Madame Duban remercie le maire pour la présentation sur écran qui permet au public de suivre également l'affaire financière.

Elle note que la dépense réelle de fonctionnement augmente plus vite que les recettes sur la même période par rapport à l'an passé.

Elle note également une augmentation de 7% des charges de personnel.

Monsieur le Maire explique que les TAP ont engendré cette augmentation suite à l'embauche de contrats aidés et de vacataires. Il rappelle qu'il a donné le détail à Monsieur Naji comme demandé lors du dernier conseil.

Monsieur le Maire précise que les TAP représentent 14 CAE pas forcément à temps complet. Il ajoute que sa volonté est d'aider les personnes à la recherche d'emploi et à avoir accès à une formation qualifiante. Il se souvient des TUC lancés en 1984.

Il rassure en indiquant que le fonctionnement sera maîtrisé malgré les baisses des dotations de l'Etat et reste à l'écoute de Pôle Emploi et des personnes avec une reconnaissance travailleur handicapé.

Madame Duban demande s'il y a une formation pour les CAE.

Monsieur le Maire acquiesce et parle d'aide au BAFA.

Madame Duban suppose que sur les autres postes, la ville fait appel au CNFPT

Monsieur le Maire répond que oui, c'est un devoir partagé.

Monsieur Gulot souhaite avoir plus d'information sur l'étude Monoprix.

Monsieur le Maire explique que des géomètres et la SOCAD ont fait un relevé pour une étude de faisabilité permettant aux futurs porteurs de projets de savoir si leur projet est possible ou non. C'est un fonds de concours de la CCVG.

Monsieur Gulot demande si le propriétaire est obligé de suivre les prérogatives de la mairie.

Madame Breton précise que cette étude ne repose pas uniquement sur le site de Monoprix, elle est plus large. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'obligation mais assure que cela sera un gain de temps pour les futurs acheteurs.

Monsieur le Maire ajoute que le propriétaire actuel est heureux de cette étude.

Monsieur Gulot termine en disant avoir juste des inquiétudes par rapport au propriétaire car ce dernier n'est pas tenu contractuellement de suivre les recommandations de l'étude.

Madame Duban se dit rassurer de voir une étude sur le périmètre et pas seulement sur le bâtiment.

Monsieur Devaux souhaite être informé des suites du dossier.

Monsieur Gulot revient sur le personnel. Lors du conseil en date du 8 septembre 2014, le maire avait annoncé 106 agents + 30 contrats. Mais l'analyse du Contrat de Ville 2015-2020 il est reporté au 1<sup>er</sup> juin 2015 que la ville de Gray compte 123 agents. Monsieur Gulot demande quel est le bon chiffre ?

Monsieur le Maire confirme le chiffre de 123 agents à la ville.

### **Section d'investissement**

Monsieur Bari explique les travaux Rue de l'Arsenal pour sécuriser l'arrivée des lycéens.

Madame Duban rappelle qu'elle réclamait cet aménagement depuis longtemps.

Madame Breton présente les aménagements quai Mavia pour la convivialité des Graylois.

Monsieur Devaux signale un crédit de 46.052 € pour le local des Capucins.

Monsieur Bari explique qu'il y a un financement préalable et que c'est l'autre partie du financement.

Après en avoir délibéré, chapitre par chapitre, le Conseil Municipal, **par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Gray-Demain)**

■ **ADOpte le Budget Supplémentaire 2015**

CM/2015/06/04

**AFFAIRES FINANCIERES**

**CONTRAT VILLE 2015-2020**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 qui initie une refondation profonde de la politique de la ville.

Cela passe par la redéfinition des critères des périmètres règlementaires des quartiers prioritaires, l'instauration d'un contrat de ville unique et global à l'échelle intercommunale, l'engagement d'un nouveau programme de renouvellement urbain et la co-construction de la politique de la ville avec les habitants.

Au niveau national, 1300 quartiers ont été retenus, dont le quartier des Capucins à Gray. Le contrat cadre définit les orientations et les engagements pris par les

partenaires institutionnels et associatifs sur une période de 5 ans aux côtés des services de l'Etat, l'EPCI et la commune.

Les orientations sont déclinées à partir de trois piliers :

- ✓ la cohésion sociale,
- ✓ le développement urbain,
- ✓ le développement économique.

L'égalité hommes/femmes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse font l'objet d'une approche transversale aux trois piliers. Localement, la mobilité a été ajoutée aux axes précédemment nommés.

A l'issue d'une phase de diagnostic partagée, un travail de définition des enjeux a été mené, des groupes de travail thématiques ont établi des propositions d'orientations prioritaires. Leur adoption en comité de pilotage reste à faire.

Ces travaux synthétisés dans le contrat de ville, annexé à la présente délibération, serviront de cadre de référence pour la sélection de financement des opérations proposées. Celles proposées par les associations à la suite d'un appel à projets font l'objet d'une demande au budget supplémentaire au titre de l'année 2015.

Madame Duban dit que ce document est très bien fait et dit partager ce diagnostic car le groupe y retrouve certains de ses projets (ex. la sécurité...). Elle ajoute que l'implication des habitants lui semble essentielle et nécessaire.

Elle demande si des caméras vont être mises aux Capucins, car c'est une nécessité.

Monsieur le Maire rappelle que des caméras mobiles ont été achetées et donnent de bons résultats.

Madame Duban se réjouit du terrain multisport aux Iles même si le quartier ne fait pas partie de la zone prioritaire. Elle évoque également la sécurité aux abords du collège Romé de l'Isle en parlant de priorité.

Monsieur le Maire est d'accord, la sécurité du site est primordiale.

A propos des embauches, Madame Duban souhaite que ce soit des personnes diplômées.

Monsieur le Maire répond qu'il est certain que tout sera fait pour la sérénité du quartier mais qu'il n'y aura pas de précipitation. Cela se fera par étape. Le Maire attend beaucoup du conseil Départemental et de la Région sur ce dossier

Madame Duban émet un seul bémol concernant l'emploi où elle ne voit rien de concret.

Monsieur le Maire se veut rassurant et indique que la cellule économique permettra aux interlocuteurs d'échanger afin de prévoir les actions.

Madame Duban conclut par le fait que la ville dispose d'un tissu industriel que beaucoup nous envie et elle affirme que la Conseil Départemental veut travailler sur le volet social par les CIAS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **APPROUVE** le contrat de ville,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CM/2015/06/05

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**SUBVENTION SPORTIF HAUT NIVEAU**

*Monsieur le Maire* indique à l'assemblée que la ville de GRAY peut s'estimer fière de voir des jeunes de moins de 25 ans porter hauts les couleurs de la ville dans des compétitions nationales voire internationales dans différents sports.

Pour autant, il explique à l'assemblée que les coûts de ces compétitions pour ces jeunes sont parfois élevés en transports, équipements, hébergements.

Dans le cadre de la politique sportive et plus particulièrement de l'aide aux sportifs inscrits sur la liste des athlètes de haut niveau ou sur la liste espoirs du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports le maire propose d'allouer une aide individuelle de 1000€ aux athlètes inscrits sur ces listes.

Les personnes susceptibles de recevoir cette aide devront :

- ✓ être licenciées dans un club affilié à l'OMS de Gray depuis au moins trois saisons,
- ✓ résider sur le territoire du pays Graylois,
- ✓ faire une demande écrite à la mairie de Gray,
- ✓ attester de l'appartenance à la liste de haut niveau ou liste espoir.

En contrepartie l'athlète s'engage à participer à la soirée de remise des trophées en septembre dans la mesure où le calendrier sportif le permet.

Cette aide sera octroyée annuellement sur demande de l'intéressé. Une convention de partenariat sera signée entre le club de l'athlète et la collectivité.

Madame Duban demande ce qu'il se passera s'il y a 5 jeunes.

Monsieur le Maire explique que ce serait tant mieux pour la ville et que si tel était le cas, une nouvelle délibération serait proposée. Il précise toutefois qu'il se peut qu'il y ait des saisons sans sportif de haut niveau.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCORDE** une subvention de **1.000 €** annuelle pour un grand sportif, à condition qu'il soit des athlètes de haut niveau participant à des épreuves nationales,
- **LIMITE** les crédits totaux à **3.000 €** soit 3 grands sportifs par an.
- **INSCRIT** les crédits au budget à l'article 6574

CM/2015/06/06

### AFFAIRES FINANCIERES

#### PERTES LATENTES EMPRUNTS FRANC SUISSE

**Monsieur le Maire** informe le Conseil qu'il y a lieu de prendre une délibération pour constater une provision des pertes latentes sur nos deux emprunts contracté en 2004 et 2008 en franc Suisse pour financer la halle Sauzay et le groupe scolaire Edmond Bour pour un montant de **94 432.97 €**.

En M14, la collectivité peut opter pour un régime semi-budgétaire ou budgétaire.

Monsieur Naji demande la différence entre un régime semi-budgétaire et budgétaire.

Intervention technique par la responsable du Service Finances de la Ville, Madame Sylvie Genin : les dépenses budgétaires des provisions constituent des opérations d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement et permettent un équilibre. Alors que les dépenses semi-budgétaires consistent à inscrire les provisions en opérations réelles de dépenses de fonctionnement.

Monsieur Naji pense que la Ville n'a pas assez pris en considération la perte du taux de change entre le Franc Suisse et l'Euro, de ce fait il demande l'impact sur les intérêts et l'amortissement et il estime qu'entre 2006 et 2015, il y a eu 80.000 € de perte de change.

Monsieur Alliot rappelle qu'il faut aussi prendre en compte le coût de l'emprunt par rapport au coût des emprunts en euros à l'époque. Il rappelle que ces emprunts en devises ont toujours été réalisés avec prudence ne dépassant jamais 10% de l'endettement de la Ville. Cette opération reposait sur un gain vu le faible coût de l'intérêt et un rapport du taux favorable. Jusqu'à récemment, cela a été bénéfique pour la ville.

Monsieur Naji demande à ce que la ville renégocie ces deux emprunts au regard des taux historiquement bas.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Gray-Demain)**

- **OPTE** pour le régime budgétaire pour ces deux emprunts
- **INSCRIT** les crédits au budget supplémentaire pour un montant de **94 432.97 €**

CM/2015/06/07

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**SUBVENTION LUDOTHEQUE CAP'GRAY**

*Monsieur le Maire* indique à l'assemblée qu'il a appris le projet de fermeture de la LUDOTHEQUE de CAP'GRAY, faute de crédits suffisants.

Après un travail important dans le quartier, via le conseil citoyen, et différents aménagements, et considérant que le quartier est prioritaire dans la politique de la ville, il ne peut se résoudre à cette fermeture.

Madame Fléty indique au conseil que la mairie avait négocié le loyer avec Habitat 70 et ne comprend pas pourquoi le bailleur social ne fait pas baisser encore le loyer.

Madame Miallet répond qu'Habitat 70 a proposé une baisse de loyer de 20% (et les en remercie) mais cela n'est pas suffisant. Elle ajoute que cette situation ne date pas d'aujourd'hui et que la ludothèque est en déficit depuis plusieurs années. C'est l'insertion qui fait vivre la structure. Elle rappelle que Cap'Gray perd un des trois chantiers d'insertion (accueil-animation) et ajoute que le changement de fonctionnement des subventions de la part du gouvernement socialiste, est une forme de désengagement de l'Etat qui nous fait perdre de l'argent. Elle continue en expliquant que Cap'Gray est en attente d'un local gratuit pour la ludothèque.

Monsieur Naji dit qu'il y a un déficit de communication.

Madame Miallet relate un article de journal qui propage bruits et rumeurs alors que la présidente n'a rien annoncé.

Monsieur Naji dit que la décision a été prise en CA.

Madame Miallet affirme que le bureau a présenté sa réflexion au CA et que chacun a pu s'exprimer. Elle précise qu'une présidente responsable n'a pas envie de fermer une structure mais doit être très prudente dans sa gestion. La difficulté d'une activité ne doit pas entraîner la chute de l'ensemble. Elle est d'accord avec ceux qui défendent une subvention d'équilibre de la ville pour 2015.

Monsieur Gulot dit que Madame Miallet a raison car le déficit de la ludothèque ne vient pas de maintenant, à en croire le rapport du DLA sur la gestion de l'ancien Président de Cap'Gray et Monsieur Gulot dit à Madame Miallet qu'elle arrive comme présidente à un mauvais moment.

Monsieur le Maire se rappelle en effet de la procédure d'alerte et rappelle que Monsieur Alliot, Maire à l'époque, pensait bien s'en sortir. Et la situation s'est améliorée petit à petit.

Monsieur le Maire dit que les enfants et ados sont une priorité de notre ville. Il pense qu'il faudra créer des passerelles entre Cap'Gray et Récréa Gray. Tous les partenaires doivent travailler ensemble.

*Madame MIALLET, présidente de Cap'Gray, ne prend pas part au vote*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle pour la LUDOTHEQUE de CAP'GRAY de **3.500 €**,
- **PREVOIT** une réorganisation avec la structure pour limiter les dépenses.
- **INSCRIT** les crédits au budget à l'article 6574.

CM/2015/06/08

**AFFAIRES FINANCIERES**

**INSTALLATION TERRAIN MULTI-SPORT**

*Monsieur le Maire* explique qu'une délibération sollicitant une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Saône avait été prise lors du conseil municipal du 18 mai 2015 afin de financer des jeux extérieurs.

Malgré l'ouverture à un large public, non gardé et non surveillé de ce terrain, le Conseil Départemental de la Haute-Saône, par appel téléphonique en date du 12 juin 2015, souhaite que soit noté sur la délibération « accès prioritaire aux élèves du collège et aux élèves des écoles primaires »

Monsieur Maire rappelle donc que le projet consiste à installer un terrain multi-sport, dont les crédits avaient été prévus au Budget Primitif. Les travaux sont estimés à **48.251 € HT**

Le plan de financement pourrait être :

Conseil Départemental 70 – Equipements Sportifs – E32 (25 %)	=	<b>12.062 €</b>
Autofinancement (75%)	=	<b>36.189 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **APPROUVE** ce plan de financement
- **NOTE** l'« accès prioritaire aux élèves du collège et aux élèves des écoles primaires »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des équipements sportifs auprès du Conseil Départementale de la Haute-Saône

CM/2015/06/09

**AFFAIRES FINANCIERES**

**RENOVATION ET MISE AUX NORMES TENNIS**

*Monsieur le Maire* explique que les terrains de tennis couverts nécessitent une réhabilitation, notamment avec une mise aux normes de l'électricité et l'installation de l'éclairage en basse consommation.



Le projet se complète par la réfection de la résine sur deux courts. Le Tennis Club de Gray va, quant à lui, rénover la partie Club house. Les travaux se dérouleraient à partir de juillet 2015.

Malgré la gestion des bâtiments confiée à un club sportif affilié et une organisation en interne, le Conseil Départemental de la Haute-Saône, par appel téléphonique en date du 12 juin 2015, souhaite que soit noté sur la délibération « accès prioritaire aux élèves du collège et aux élèves des écoles primaires »

Les travaux éclairage sont estimés à	<b>16.000 € HT.</b>
Les travaux de remise aux normes sont estimés à	<b>10.000 € HT.</b>
Les travaux de résine sur les deux terrains sont estimés à	<b>14.000 € HT.</b>

**TOTAL : 40.000 € HT**

Le plan de financement serait le suivant :

Conseil Général 70 – Equipements sportifs – E32 (25%)	: 10.000 €
Apport du tennis Club	: 10.000 €
Autofinancement (50%)	: 20.000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** ce plan de financement
- **NOTE** l'« accès prioritaire aux élèves du collège et aux élèves des écoles primaires »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des équipements sportifs.

CM/2015/06/10

**AFFAIRES FINANCIERES**

**VENTE BIEN IMMOBILIER – 18 GRANDE RUE**

*Monsieur Denis BARI*, Adjoint au Maire, expose au conseil que le bâtiment cadastré AC 201 sis au 18 Grande Rue à GRAY (70100) a fait l'objet d'une publicité pour vente de la part de la commune de GRAY. Un acheteur a fait une offre.

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date 22 octobre 2014  
Et

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble pour la somme de **3.500 €** (trois mille cinq cent euros) ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte chez le notaire, étant noté que les frais sont à la charge de l'acheteur.

CM/2015/06/11

**AFFAIRES FINANCIERES**

**PARTICIPATION FINANCIERE – SAISON ESTIVALE 2015**

*Monsieur Frantz THOMAS Adjoint au Maire, délégué à la Culture et au Patrimoine*, informe l'assemblée que le financement de la brochure de saison estivale 2015 est en partie apporté par des partenaires extérieures.

A savoir :

- La CCGV à hauteur de **700,00 €**
- le centre commercial Gray-Mode à hauteur de **500.00 €** pour une insertion publicitaire en fin de brochure

Les brochures ont été imprimées en 15.000 exemplaires et invitent le public à de nombreux rendez-vous culturels et sportifs entre juin et mi-septembre 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** les participations financières citées

CM/2015/06/12

**AFFAIRES FINANCIERES**

**SUBVENTION HARMONIE DE GRAY ET BRASS BAND SAGONA**

*Monsieur Frantz THOMAS Adjoint au Maire, délégué à la Culture et au Patrimoine*, informe l'assemblée qu'il convient de régulariser la participation de l'Harmonie de Gray et du Brass Band Sagona aux cérémonies patriotiques.

La répartition se présente comme suit :

- ✓ Harmonie de Gray : 13 X 250 € = **3.250 €**
- ✓ Brass Band Sagona : 5 X 250 € = **1.250 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **REGULARISE** la participation financière des deux associations grayloises pré-citées
- **INSCRIT** au BS les sommes dues

CM/2015/06/13

**RESSOURCES HUMAINES**

**CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 97
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité
- Vu la délibération du 30/06/2008 n° CM/2008/06/18 relatif au ratio promu/promouvable fixé à 100%
- Vu l'avis favorable de la CAP du 04/04/2015 relatif aux propositions d'avancements de grade

*Monsieur le Maire* informe le conseil municipal que, selon le statut de la fonction publique territoriale, la procédure de transformation des postes occupés par les agents – notamment par suite des promotions de grades – se déroule comme suit :

- création du nouveau poste correspondant à la nouvelle situation administrative de l'agent concerné
- nomination de l'agent concerné sur le nouveau poste à la date d'effet
- suppression de l'ancien poste

Suite à l'avis favorable de la CAP du 04/04/2015 relatif aux avancements de grade, il est proposé de procéder à la création des postes suivants :

Cadre d'emploi et grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre	Date d'effet
agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	31/12/2015
Brigadier	Brigadier-chef principal	2	01/07/2015
adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	01/09/2015
adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	11/11/2015
auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	01/09/2015

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **APPROUVE** la création des postes susvisés,
- **ADAPTE** le tableau des effectifs en ce sens (les postes d'origine seront supprimés après avis du comité technique paritaire)

CM/2015/06/14

**AFFAIRES CULTURELLES**

**CONVENTION PARTENARIAT EDM – BRASS BAND – HARMONIE DE GRAY**

*Monsieur Frantz THOMAS Adjoint au Maire, délégué à la Culture et au Patrimoine*, informe l'assemblée qu'il convient de renouveler les conventions tripartites avec l'Ecole Départementale de Musique de Haute-Saône, le Brass Band Sagona des Hauts de Saône et l'Harmonie de Gray.

Ces conventions courent pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 30 juin 2015 et formalisent la nature du partenariat de chacune d'entre elles avec la Ville de Gray, à savoir l'encadrement pédagogique via un enseignant détaché à la tête des formations collectives que sont le Brass-Band Sagona et l'Harmonie de Gray, les frais de cotisations des musiciens, le prêt d'équipements municipaux ainsi que la participation musicale aux cérémonies du souvenir et autres événements.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions

CM/2015/06/15

**AFFAIRES CULTURELLES**

**CONVENTION PARTENARIAT THEATRE ENVIE – VILLE DE GRAY**

*Monsieur Frantz THOMAS Adjoint au Maire, délégué à la Culture et au Patrimoine*, informe l'assemblée que la Compagnie Théâtre EnVie continue son travail de développement de l'offre culturelle à Gray en encadrant des ateliers de pratique théâtrale et en valorisant le patrimoine historique et culturel local avec des balades nocturnes théâtralisées pendant l'été.

Il propose au Conseil de formaliser cette collaboration par une nouvelle convention de partenariat entre la Compagnie et la Ville de Gray laquelle sera prorogée tacitement avec avenant précisant le contenu de cette collaboration jusqu'en 2016-17.

En contrepartie des prestations réalisées par la compagnie, la Ville de Gray versera la somme de **10.000 €** à la signature du fait des délais et à prélever à l'article 6574 du Budget Primitif 2015. Pour les saisons suivantes le paiement de la participation financière de la Ville de Gray sera fractionné en deux versements.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- **ACTE** la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention
- **PROCEDE** au paiement.

CM/2015/06/16

**AFFAIRES PETITE ENFANCE**

**DEMATÉRIALISATION DECLARATIONS CAF 70**

*Madame Anne-Laure FLETY, adjointe au maire déléguée à la petite-enfance et à la réussite éducative*, informe l'assemblée qu'en vue d'un nouveau mode de fonctionnement de la CAF, les déclarations des données d'activité et financières, prévisionnelles, actualisées et réelles nécessaires au traitement des droits PSU se feront par télé-déclaration. Pour ce faire, il convient de faire un avenant à la convention d'objectifs et de financement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- **ACCEPTE** cette délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer les pièces afférentes

CM/2015/06/17

**AFFAIRES PETITE ENFANCE**

**TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR RECREA GRAY**

*Madame Anne-Laure FLETY, adjointe au maire déléguée à la petite-enfance et à la réussite éducative* informe l'assemblée qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur et les tarifs appliqués dans le secteur Petite-Enfance à Récréa'Gray qui sont proposés en fonction de l'année scolaire. Les tarifs s'appliquent du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

Si 0 <	QF	≤ 4.269 €	Tarif A
4.269 <	QF	≤ 5.793 €	Tarif B
5.793 <	QF		Tarif C
Hors Gray	QF	< 5.793 €	Tarif D
Hors Gray	QF	>5.793 €	Tarif E

**QF = revenu imposable N-1**  
nombre de part

- **En accueil** : ils s'appliquent de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> enfant = plein tarif
- à partir du 2<sup>e</sup> enfant = 1/2 tarif pour les 1/2 journée, les séances TAP et les forfaits périscolaires

EN EUROS	GRAY		EXTERIEURS
	TARIF A et TARIF B	TARIFS C	Taux D-E
Tarif horaire	1.40 €	1.95 €	2.05 €
1/2 journée	5.00 €	5.10 €	7.40 €
Forfait Périsco	34.60 €	34.80 €	55.60 €
TAP	1.40 €	1.95 €	1.95 €

Goûter (forfait mensuel) 5,20€

- **Tarifcation pour supplément d'animation** : (sortie cinéma, mini-camp, sortie poney...)

CATEGORIE	PRIS DU SUPPLEMENT D'ANIMATION
Complément A	5.00 €
Complément B	7.00 €
Complément C	10.00 €

- **Transport scolaire**

TARIFS TRIMESTRIELS	TARIFS A ET B	TARIFS C
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> enfants pour 1 ou 2 voyages/ jour	21.55 €	21.90 €
A partir du 3 <sup>e</sup> enfant pour 1 ou 2 voyages/jour ou 1 mensualité à 2 voyage/jour	10.80 €	10.95 €
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> enfant pour 3 ou 4 voyage/jour	39.00 €	39.60 €
A partir du 3 <sup>e</sup> enfant pour 3 ou 4 voyages/jours ou 1 mensualité à 4 voyages/jour	19.50 €	19.80 €

- **Tarifs cantine scolaire (tarifs 2015/2016)**

Catégorie A : 3 € le repas

Catégorie B : 4,05 € le repas

Catégorie C : 4,60 € le repas

Catégorie D et E : 5,40 € le repas

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- **ACCEPTE** les tarifs ainsi définis

CM/2015/06/18

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**COOPERATIVES SCOLAIRES - CREDITS LIBRES- CREDITS ANIMATION**

*Madame Anne-Laure FLETY, adjointe au maire déléguée à l'enfance et à la réussite éducative* expose à l'assemblée qu'il convient d'accorder aux coopératives scolaires les crédits nécessaires à leur fonctionnement, selon détail ci-dessous :

**Subvention animation et coopérative scolaire :**

- **350 € / classe primaire**
- **300 € / classe maternelle**

Groupe scolaire primaire <b>EDMOND BOUR</b> (10 classes)	<b>3.500 €</b>
Groupe scolaire primaire <b>MOISE LEVY</b> (6 classes)	<b>2.100 €</b>
Ecole maternelle <b>des CAPUCINS</b> (4 classes)	<b>1.200 €</b>
Ecole maternelle <b>MAVIA</b> (2 classes)	<b>600 €</b>
Ecole maternelle <b>JACQUES PREVERT</b> (3 classes)	<b>900 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- **ACCEPTE** cette répartition de la subvention

CM/2015/06/19

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE 2015**

*Madame Anne-Laure FLETY, adjointe au maire déléguée à la petite-enfance et à la réussite éducative*, informe l'assemblée qu'après une année de fonctionnement des temps d'activités péri-scolaires (TAP), elle va proposer au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le maintien des horaires suivants pour les écoles maternelles et primaires de la Ville de Gray.

A savoir que les TAP resteront : le mardi et le vendredi de 15h à 16h30 pour les deux écoles primaires et les maternelles.

A noter que les horaires des maternelles restent les mêmes à savoir :

- Pour les maternelles : Mavia, Jacques-Prévert :
  - ✓ Horaires lundi et jeudi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30
  - ✓ Mardi et vendredi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h
  - ✓ Mercredi : 8h30 – 11h30
- Pour la maternelle des Capucins :
  - ✓ Horaires lundi et jeudi : 8h45 – 11h45 et 13h30 – 16h30
  - ✓ Mardi et vendredi : 8h45 – 11h45 et 13h30 – 15h
  - ✓ Mercredi : 8h45 – 11h45

Seul changement, la gratuité des TAP pour les écoles maternelles.

Madame Noly dit que cela fait penser à de la garderie et qu'il n'est pas normal que les parents ne payent pas un minimum.

Madame Fléty explique qu'en maternelle cela correspond à l'heure de la sieste et que les parents ne veulent pas payer pour une sieste qu'ils pourraient faire chez eux.

Madame Verhille s'interroge sur le taux de fréquentation des primaires.

Madame Fléty répond qu'un bilan a été fait lors de la commission petite enfance.

Madame Verhille demande des explications du choix de la gratuité par rapport aux primaires.

Madame Fléty répond que tout se passe très bien avec une satisfaction partagée tant du côté des enseignants que des parents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** cette délibération

CM/2015/06/20

**AFFAIRES TECHNIQUES**

**CRÉATION ASCENSEUR HÔTEL DE VILLE - AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX**

*Monsieur Denis BARI, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme* expose à l'Assemblée que dans le cadre des travaux de création d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville, une modification de la zinguerie du bâtiment est nécessaire pour éviter un apport d'eau important sur la toiture terrasse de l'ascenseur.

Afin de modifier le marché en conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer l'avenant correspondant :

**Lot 2 – Etanchéité - ENTREPRISE BARMOY**

**Travaux en plus :**

- ✓ bavette – chéneau – couverture et descente en cuivre + moignon EP et bavette zinc soit HT 2 481.30 €

**Travaux en moins :**

- ✓ Couverture d'acrotère – sortie de ventilation – étanchéité - membrane – protection de la membrane soit HT - 1 789.70 €

**Soit une plus value de 691,60 €.**

Montant marché initial	5 621.52 €
Avenant 1	<u>691.60 €</u>
Montant total HT	<b>6 313.12 €</b>
Montant total TTC	<b>7 575.44 €</b>
<b>Évolution du marché 12.29 %</b>	

**Évolution sur montant global des travaux 0.63%**

La commission d'appel d'offres réunie le 27 mai 2015 a validé cet avenant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer l'avenant correspondant

CM/2015/06/21

**AFFAIRES TECHNIQUES**

**POLE ENFANCE - MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE**

*Monsieur Denis BARI, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme* expose à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée le 02 avril 2015 avec une date de remise des plis au 13 mai 2015, par marché à procédure adaptée afin de désigner un maître d'œuvre pour la création d'un pôle petite enfance.

Une première commission d'appels d'offres s'est réunie le 27 mai dernier pour procéder à l'ouverture des plis ; Suite à l'analyse des offres par les services techniques, la deuxième commission d'appels d'offres réunie le 17 juin 2015 a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché au : Cabinet SERGE ROUX de Dole (39) pour un montant de **84 150.00 € HT.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjointes, à signer et régler les pièces du marché correspondant

CM/2015/06/22

**AFFAIRES TECHNIQUES**

**REFECTION TROTTOIRS – RUE VICTOR HUGO**

*Monsieur Denis BARI, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme* expose à l'Assemblée l'estimation établie par l'Adjoint technique du Syndicat de Voirie du Val de Saône, relative aux divers travaux de voirie à réaliser dans la commune, à savoir :

**REFECTION DE TROTTOIRS – Rue Victor Hugo**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **APPROUVE** les projets présentés,
- **CHARGE** le syndicat de voirie du Val de Saône de l'exécution de ces travaux,
- **TRANSFERE** la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat de Voirie conformément aux articles 2-2 et 5 de ses statuts
- **METT** à la disposition du Syndicat de voirie pour le paiement des travaux retenus les sommes suivantes :

Réfection de trottoirs	18 045.00 €
Somme à valoir 2%	360.90 €
Frais généraux 5%	902.25 €

Soit une somme totale TTC de **19 308.15 €**

*Dont 1 931 € à régler à l'acceptation des travaux (soit 10%) et 7 723 € à régler au commencement des travaux (soit 40%) et le solde à la réalisation*

CM/2015/06/23

**AFFAIRES DIVERSES**

**CCVG – MISE A DISPOSITION ET FOND DE CONCOURS**

*Monsieur le Maire* indique à l'assemblée que plusieurs dossiers sont travaillés en étroite collaboration avec la Communauté de Communes du VAL DE GRAY (CCVG).

✓ ***Mise à disposition de l'aérodrome St Adrien***

Le Maire explique qu'afin que la CCVG puisse exercer sa compétence économique et réaliser les investissements nécessaires, il convient de mettre à disposition le terrain et les infrastructures en les transférant à la CCVG

✓ ***Mise à disposition du terrain Camping-car.***

Le Maire explique que la CCVG a la compétence tourisme et a réalisé une aire de camping-car. La ville a proposé de transférer le terrain afin que la CCVG puisse réaliser les travaux

✓ ***Fonds de concours étude économique et restructuration de commerce***

Le Maire explique que la CCVG a la compétence développement économique et qu'un bâtiment économique va faire l'objet d'une étude de restructuration des locaux.

Par ailleurs des enseignes pourraient s'installer en centre-ville, et la CCVG a souhaité exercer sa compétence économique en soutenant la restructuration de ces locaux. La CCVG a sollicité la Ville de GRAY pour ces deux dossiers avec une participation en fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **ACCEPTÉ** ces mises à disposition
- **AUTORISE** le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition



- **ACCEPTÉ** la participation par fonds de concours de l'étude de restructuration des locaux.
- **INSCRIT** les crédits au budget supplémentaire

### Questions diverses

#### La Poste de Gray

Monsieur Bari constate que l'implantation du centre de tri ZA Gray Sud occasionne des dysfonctionnements dans la distribution du courrier, notamment pour le stationnement du personnel qui se fait aux abords du site tout comme pour les clients.

Madame Noly explique aussi que la distribution du courrier est restructurée et que du coup, le personnel part plus tard en tournée.

Monsieur le Maire propose d'interpeller la direction de l'établissement pour trouver une solution.

#### Services du Conseil Départemental

Madame Fléty a été interpellée sur les services du CLIC qui seront fermés par le Conseil Départemental.

Madame Duban explique que seules les missions de cette structure ont été réparties sur l'action sociale du secteur. Et rassure sur la non fermeture de l'organisme.

#### Infos sur les budgets des écoles

Madame Fléty ayant été interpellée au dernier conseil sur le budget des écoles souhaite apporter des explications plus détaillées.

Elle met en comparaison les budgets des écoles des villes de Haute-Saône (Luxeuil 35 €/élèves, Arc-lès-Gray 31 €/élève et Gray 69 €/élève).

A cela s'ajoutent les TAP, le RASED, les actions de la Réussite éducative et les subventions supplémentaires allouées.

Madame Fléty termine par le constat au 15 juin qu'une seule école surconsomme ses fournitures en petit matériel. Elle montre combien la ville investit pour ses écoles contrairement à d'autres. Elle conclut qu'elle a juste souhaité répartir différemment.